



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1996/72/Add.2
22 mars 1996

FRANCAIS SEULEMENT

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-deuxième session
Point 12 de l'ordre du jour

MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR
LA TROISIEME DECENNIE DE LA LUTTE CONTRE
LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE

Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines
de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de
l'intolérance qui y est associée, M. Maurice Glèle-Ahanhazo,
présenté en application des résolutions 1993/20 et 1995/12
de la Commission des droits de l'homme

Additif

Mission en Allemagne

INTRODUCTION

A. Objet de la mission

1. En application des résolutions de la Commission des droits de l'homme 1993/20 du 2 mars 1993 et 1995/12 du 24 février 1995, le Rapporteur spécial a effectué une mission d'information en République fédérale d'Allemagne du 18 au 27 septembre 1995, en accord avec le Gouvernement de ce pays.

2. Il y a lieu de rappeler que la réunification allemande s'était accompagnée de l'expression violente de sentiments xénophobes et d'actes antisémites encouragés et perpétrés par des organisations d'extrême droite et des groupuscules néonazis. Ainsi, entre 1991 et 1993, on a noté la multiplication d'incidents motivés par des considérations xénophobes voire racistes visant particulièrement les demandeurs d'asile puis d'autres étrangers. Les incidents les plus graves ont eu lieu : a) à Hoyerswerda, en septembre 1991, dans le *Land* de Saxe, où des skinheads soutenus par une partie de la population de la ville, ont attaqué et mis le feu à un foyer de travailleurs migrants abritant environ 150 Mozambicains et Vietnamiens; b) à Rostock (Mecklenbourg-Pomeranie), où en août 1992, pendant cinq nuits des extrémistes de droite soutenus par plus de 500 habitants de la ville ont détruit un foyer de demandeurs d'asile, essentiellement gitans; c) à Mölln (Schleswig-Holstein) où le 23 novembre 1992 des incendies criminels ont entraîné la mort de trois personnes d'origine turque; d) en mai 1993, dans la même ville, des bombes incendiaires lancées sur la résidence d'une famille turque ont provoqué la mort de cinq personnes dont une femme et deux enfants; e) à Berlin où le Mémorial de l'holocauste de Tiergarten Park a été détruit par une bombe, le 30 août 1992.

3. De plus, des allégations transmises au Rapporteur spécial prétendaient que certains éléments des forces de police avaient des comportements xénophobes et se livraient à de mauvais traitements à l'égard des étrangers 1/.

4. Attentif à l'évolution de la situation à partir de l'année 1994, le Rapporteur spécial entendait examiner les causes profondes des phénomènes observés et s'informer des mesures prises par le Gouvernement fédéral et les autorités des *Länder* ainsi que des actions menées par la société civile. Ces incidents posant en même temps le problème de l'intégration des étrangers en Allemagne, le Rapporteur spécial, s'est également intéressé aux solutions trouvées dans ce domaine.

B. Déroulement de la mission

5. Reçu à Bonn, la capitale transitoire, le Rapporteur spécial a sillonné la République fédérale d'Allemagne du nord au sud et d'est en ouest afin de s'entretenir avec des interlocuteurs de haut rang qui exercent des responsabilités en matière de lutte contre le racisme et la discrimination raciale aussi bien au niveau fédéral qu'à l'échelle des *Länder*. Il s'est rendu dans les villes libres et hanséatiques de Brême et Hambourg au nord; à Berlin et à Dresde (*Land* de Saxe) dans l'est; à Stuttgart (*Land* du Bad-Württemberg) dans le sud; enfin à Frankfurt et Wiesbaden, au centre-ouest dans le *Land* du Hesse.

6. Le Rapporteur spécial s'est notamment entretenu avec M. Willi Hausmann, Ministre fédéral de la famille, des personnes âgées, de la femme et de la jeunesse; M. Ingo Kober, Ministre fédéral de la justice; M. Helmut Schäfer, Ministre d'Etat, Commissaire à l'aide humanitaire et aux droits de l'homme; l'Ambassadeur Graf von Bassewitz, Directeur de la Division des droits de l'homme et de l'aide humanitaire au Ministère des affaires étrangères. Le Rapporteur spécial s'est aussi entretenu avec plusieurs membres du *Bundestag* (Parlement fédéral) et des Commissaires aux étrangers dont les noms sont indiqués dans le programme de la visite (annexe I).

7. Le Rapporteur spécial a également eu un échange de vues avec M. Rüdiger Wolfrum, expert membre du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, ainsi que M. Wilhelm Heitmeyer et M. Roland Eckert.

8. Il a, par ailleurs, eu des séances de travail avec des représentants d'organisations non gouvernementales, des personnalités religieuses invitées avec le concours de l'Association allemande pour les Nations Unies et la Commission allemande pour l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

9. En outre, à Brême et Stuttgart, le Rapporteur spécial a visité des résidences et foyers de réquérants d'asile. A Hambourg et Berlin, les visites au Centre communautaire multiculturel St. Georges, des studios "Multi Kulti" de la radio SFB4, qui conçoivent des programmes à l'intention des communautés étrangères, de l'Atelier des cultures et de la Maison des cultures du monde, lui ont permis de se rendre compte des initiatives prises dans divers domaines pour promouvoir le multiculturalisme et le rapprochement entre Allemands et étrangers.

10. Durant sa visite, le Rapporteur spécial était assisté d'un fonctionnaire du Service de la législation et de la prévention de la discrimination du Centre pour les droits de l'homme et de deux interprètes affectées à la mission par le Service des conférences de l'Office des Nations Unies à Genève.

11. Le programme détaillé de la mission comportant les noms de tous les interlocuteurs rencontrés est annexé au présent rapport.

I. ORIGINE DE LA XENOPHOBIE, DE L'EXTREMISME DE DROITE ET DES INCIDENTS QUI S'Y RATTACHENT

12. Plusieurs explications officielles ont été avancées pour expliquer l'apparition de la violence xénophobe. On peut en retenir trois principales : les bouleversements économiques et sociaux survenus à l'est du pays à la suite de la réunification, l'arrivée massive de demandeurs d'asile et l'agressivité des organisations d'extrême droite.

A. La réunification et le désarroi dans l'ex-République démocratique allemande

13. La réunification de l'Allemagne a eu pour conséquence d'exposer des populations de l'est du pays à l'inconnu et de faire naître un désarroi devant les mutations économiques et sociales et l'accroissement du chômage. Longtemps repliées sur elles-mêmes ces populations ont perçu dans la présence étrangère

une concurrence pour l'accès à l'emploi et une menace pour l'amélioration de leur situation économique et sociale. Cette crainte aurait ensuite été exploitée par les organisations d'extrême droite et les groupuscules néonazis qui ont su détourner vers les étrangers les frustrations d'une partie de la jeunesse désœuvrée, en mal d'identité sociale ou sans perspective d'avenir.

B. L'exaspération d'une frange de la population à la suite de l'arrivée massive des demandeurs d'asile

14. Autre explication avancée, l'exaspération d'une frange de la population allemande, provoquée par l'afflux d'immigrants/demandeurs d'asile et de "pseudo-demandeurs d'asile" 2/ à la suite des changements politiques survenus en Europe de l'Est et du fait de la crise yougoslave. Des analystes avancent l'hypothèse d'une "protestation de caractère social" émanant "des sentiments plutôt diffus et (de) l'idée d'une menace générale et de la position désavantageuse des "Allemands" par rapport aux "étrangers", en particulier demandeurs d'asile" 3/. Cette idée est alimentée surtout par la situation en matière de logement, les subventions de l'Etat et les transferts fournis aux demandeurs d'asile, et se renforce de la peur de la concurrence et de la crainte d'une perte de statut. Les attitudes xénophobes nées dans ce contexte ont ensuite dépassé le groupe des demandeurs d'asile et se sont étendues à tous les étrangers. Le soutien apporté par certains habitants des villes de Hoyerswerda et de Rostock aux incendiaires sont à cet égard significatifs.

15. De 1989 à 1993, le nombre de demandeurs d'asile en Allemagne est passé de 121 318 à 322 599. En 1990 et 1991, l'Allemagne accueillait environ 58 % des personnes ayant demandé l'asile dans les pays de la Communauté européenne. En 1992, ce taux atteignait déjà environ 79 % 4/. Cet accroissement tenait à l'attraction exercée par l'Allemagne sur les demandeurs d'asile, en raison de sa législation, plus souple que celle des autres pays européens. En effet, jusqu'en 1993, date à laquelle il a été modifié, l'article 16 de la Loi fondamentale, qui fut rédigée en 1949 dans le contexte de la guerre froide, permettait à tout demandeur d'asile d'être admis de manière presque automatique au statut de réfugié politique. On estime que de nombreux demandeurs d'asile, qualifiés de "réfugiés économiques", ont voulu tirer parti de l'avantage qu'offrait cette disposition constitutionnelle pour s'installer en Allemagne. Les conditions de séjour qui leur ont été alors offertes (logements et assistance financière) ont suscité des réactions xénophobes dans les *Länder* et les communes concernés et provoqué un débat public passionnel sur la révision du droit d'asile.

16. Toutefois, la présence en nombre de demandeurs d'asile n'explique qu'en partie la violence xénophobe puisqu'elle a affecté essentiellement les demandeurs d'asile les plus visibles (Gitans et Africains bien que ceux-ci ne constituent pas la majorité des demandeurs d'asile) ou des étrangers séjournant en Allemagne depuis de nombreuses années (Turcs, Vietnamiens, Mozambicains, Angolais). En réalité, il faut chercher la source de cette vague de violence dans l'activisme de l'extrême droite qui a pris prétexte de la présence étrangère pour répandre son idéologie raciste et agir au grand jour.

C. L'agressivité de l'extrême droite

17. L'extrémisme de droite est caractérisé au plan idéologique par un nationalisme raciste. Sa deuxième composante essentielle est l'idée d'une race élitaire. Dans cette idéologie, ce n'est pas la communauté historique, culturelle et linguistique qui détermine l'appartenance à un peuple ou à une nation mais uniquement une origine biologique commune. Le peuple et la nation sont le fondement de cette race élitaire. Cette idéologie sous-tend la violence xénophobe perpétrée contre les demandeurs d'asile et d'autres étrangers comme pour purifier la nation allemande d'éléments indésirables. Les incendies criminels de Mölln ont à cet égard une forte charge symbolique.

18. A la fin de l'année 1994, il y avait en Allemagne 82 organisations et associations de personnes faisant l'objet d'une observation par les autorités chargées de la protection de la constitution pour activités d'extrémisme de droite (78 en 1993) 5/. Comparé à l'année précédente, l'effectif des membres de ces associations de personnes et des individus qui ne sont pas organisés en groupe a clairement diminué de 7 900 personnes, pour atteindre 56 600 personnes (par rapport à 64 500 en 1993). Le nombre d'extrémistes de droite militants qui s'élevait approximativement à 5 400 à légèrement baissé par rapport à 1993 où il était de 5 600. Il inclut notamment les skinheads d'extrême droite regroupés dans des associations quasiment dépourvues de structure au niveau régional et local 6/.

19. Cette légère diminution du nombre des extrémistes de droite militants est sans doute due aux multiples mesures prises par l'Etat allemand, comme nous le verrons par la suite.

20. Il faut par ailleurs noter que les partis d'extrême droite ont connu une baisse de popularité dans l'électorat après les relatifs succès électoraux qu'ils ont obtenus entre 1991 et 1993 en exploitant le thème de l'invasion des réfugiés économiques. Ils se situent au plus à 4 % dans les différentes consultations électorales (fédérales, locales, communales et européennes) 7/.

II. ETAT DES MANIFESTATIONS VIOLENTES DE RACISME ET DE XENOPHOBIE 8/

21. En 1994, la police allemande a enregistré 7 952 violations de la loi à motivation prouvée ou présumée d'extrémisme de droite (en 1993 : 10 561), dont 1 489 actes de violence (en 1993 : 2 232) et 6 463 autres types de violation de la loi (en 1993 : 8 329); 3941 violations de la loi étaient motivées par la xénophobie (en 1993 : 6 721), dont 860 étaient des actes de violence (en 1993 : 1609). On observe ainsi une diminution de 25 % des violations de la loi à motivation prouvée ou présumée d'extrême droite, par rapport à l'année 1993.

22. Les causes du recul des actes de violence à motivation xénophobe tiennent aux mesures prises par l'Etat et aux actions vigoureuses de la police contre les organisations d'extrême droite et les groupuscules néonazis. Ces mesures seront examinées dans le détail dans le chapitre suivant.

23. En qualifiant les incendies criminels d'homicide ou de meurtre et en condamnant les auteurs d'actes de violence graves à des peines privatives de

liberté de longue durée, les tribunaux, ainsi que les médias par la divulgation d'informations détaillées à ce sujet, ont eu un impact dissuasif sur les auteurs potentiels de tels attentats.

24. En ce qui concerne les incidents antisémites, en 1994, on a enregistré 1 366 violations de cette catégorie. Par rapport à 1993 (656 violations de la loi), cela représente une augmentation. Mais il ne s'agit que de délits non violents tels que agitations, incitations à la haine raciale, insultes, délits de propagande et dommages matériels; en revanche, le chiffre des actes de violence a diminué de 72 à 41, à savoir de 43 %.

25. La forte augmentation des autres types de violation de la loi repose sur le fait que les agitations/incitations à la haine ont augmenté de 130 %. L'une des causes en est le fait qu'en 1994, contrairement à l'année précédente, beaucoup de lettres d'incitation à la haine raciale ont été diffusées à plusieurs reprises. Les enquêtes introduites en raison des plaintes multiples (environ 190) sont entrées dans les statistiques.

26. En outre, les autres délits (entre autres, insultes, dommages matériels sans violence majeure) ont augmenté plus que proportionnellement pour atteindre un chiffre qui est 9,5 fois plus élevé.

III. MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT FEDERAL ET LES AUTORITES DES LANDER

27. Les autorités allemandes se sont employées à reconstruire l'image d'une Allemagne pacifique, libérale, cosmopolite et démocratique. Des mesures de grande envergure ont été prises, en particulier dans les domaines de la prévention et de la répression, mais aussi en amendant les lois. Parallèlement, diverses mesures concrètes ont été mises en oeuvre à l'échelon des *Länder* et des communes.

A. Traitement politique et intellectuel des phénomènes de l'extrémisme, de la xénophobie et de la violence

28. Dans toutes les activités au niveau du *Bund* (la fédération), des *Länder* et des communes un accent important est mis sur l'action politique à l'égard des tendances anticonstitutionnelles qui se manifestent dans les milieux extrémistes en marge du cercle politique. Cette action politique comprend l'information approfondie des citoyens sur le genre et l'étendue des dangers que représente l'extrémisme politique. Tout en insistant sur le fait que depuis plusieurs décennies la République fédérale d'Allemagne est une démocratie solide basée sur la loi fondamentale, les risques et menaces que représentent la violence et l'extrémisme, l'intolérance et la xénophobie, le nationalisme exalté et l'intégrisme sont mis en évidence.

29. L'information consiste, d'une part, à transmettre des connaissances aux citoyens afin de leur faire prendre conscience des valeurs de la dignité humaine, la liberté, l'égalité et la solidarité; d'autre part, à promouvoir leur volonté de défendre le régime libéral et démocratique de la fédération.

30. L'action politique et intellectuelle décrite ci-dessus comprend les quatre points suivants :

- a) La protection de la Constitution au moyen de l'information, à l'aide de brochures traitant des thèmes de l'extrémisme, de la violence, du terrorisme et de la xénophobie et au moyen de séminaires s'adressant aux enseignants, aux auteurs de journaux scolaires, aux journalistes, aux personnes chargées de la formation des adultes;
- b) La campagne d'information contre l'extrémisme et la xénophobie;
- c) Les projets de recherches sociales dans le domaine de la sécurité intérieure;
- d) Les causes de la violence et la lutte contre la violence.

31. En matière de sécurité intérieure, une priorité particulière a été accordée à la campagne d'information conjointe des ministres de l'intérieur du *Bund* et des *Länder* contre l'extrémisme et la xénophobie. Cette campagne a été lancée en mars 1993 avec pour slogan "compréhension-respect de la dignité humaine - non à la xénophobie".

32. La campagne poursuivait deux objectifs : informer et motiver. L'information était destinée en particulier aux jeunes, mais aussi au grand public, et portait sur les raisons, les causes profondes de la violence, la xénophobie et l'extrémisme ainsi que sur leur étendue. Par ailleurs, les jeunes ont été motivés en les encourageant à réfléchir sur leur comportement à l'égard des étrangers et aux possibilités qui existent pour faire face à la violence et à la xénophobie.

33. Dans le cadre de cette campagne, ont été produits des matériaux d'information tels que des brochures d'écopliers et d'enseignants, une brochure destinée aux jeunes intitulée "Basta-Nein zur Gewalt" (Stop-non à la violence) qui est accompagnée d'un manuel pédagogique, le jeu informatique intitulé "Ombres noires", des affiches, des autocollants, des badges, des banderoles et des T-shirts. Des annonces ont été publiées dans les journaux de jeunes et des "spots" télévisuels contre la xénophobie ont été diffusés pour amener notamment les jeunes à adopter un comportement juste envers les étrangers et faire preuve de compréhension à leur égard.

34. De plus, le *Bund* et les *Länder* ont diffusé, sur l'ensemble du territoire fédéral, environ 370 000 affiches portant le message "La violence n'est pas le bon choix", afin de promouvoir le bon choix qu'est la compréhension. Cette campagne d'information se poursuivra notamment par une nouvelle affiche avec le slogan "Rapprochement au lieu de violence" qui sera aussi largement diffusée. D'autres priorités ont consisté en la coopération avec la série télévisée de la chaîne RTL "Gute Zeiten-Schlechte Zeiten" qui permet d'informer les jeunes et de les inciter à un soutien actif et à la participation au tour "Pop 1995" organisé par la Deutsche Bahn Ag (chemins de fer allemands) à travers 45 villes de la République fédérale d'Allemagne lequel a atteint son paroxysme le 30 septembre 1995 avec des fêtes de pop music dans 17 villes.

35. La campagne a trouvé un accueil favorable dans le grand public. Cela s'est manifesté par le grand nombre de demandes de matériel d'information et de propagande ainsi que dans les offres nombreuses de coopération. De plus, de

nombreuses personnes ont soutenu la campagne par leurs propres activités telles que la diffusion de matériaux, la publication gratuite d'annonces, le port de T-shirts avec le logo FAISTÄNDNIS (compréhension loyale) à l'occasion de manifestations sportives, la création de groupes anti-violence, l'engagement pour des concitoyens étrangers.

36. Les ministres de l'intérieur des *Länder* se sont également engagés résolument contre la xénophobie en adoptant une déclaration (Déclaration de Sarrebruck du 9 octobre 1992) qui trace les grandes lignes de la prévention de la xénophobie à l'école (voir annexe II).

A. Dissolution d'organisations d'extrême droite, interdiction des activités et de la propagande xénophobes et racistes

37. Des actions fermes ont été menées et des mesures rigoureuses ont été prises aussi bien par les autorités fédérales que des *Länder* contre les organisations d'extrême droite et les groupuscules néonazis. Au total dix organisations d'extrême droite ont été interdites : cinq ayant des agissements dans toute l'Allemagne, l'ont été par le Ministère fédéral de l'intérieur 9/ et cinq autres dont le rayon d'action se limitait à certains *Länder*, par les ministères de l'intérieur de ces *Länder* 10/.

38. L'Office pour la protection de la Constitution (Landesamt für Verfassungsschutz) exerce une vigilance constante sur les activités de l'extrême droite et entreprend une répression systématique lorsqu'il constate des violations de la loi.

39. L'action menée en Saxe par le groupe spécial de la police, "Soko Rex" mérite d'être citée ici. Il s'agit d'une commission spéciale instituée en 1991 par le ministère de l'intérieur de la Saxe pour lutter contre l'extrême droite et la xénophobie. L'effectif de cette commission a varié de 15 à 50 officiers de police, très qualifiés, venant de l'ouest du pays, notamment de la Bavière et du Bad-Württemberg. Il faut préciser au sujet de cette coopération entre la Saxe et d'autres *Länder* que le processus d'unification avait entraîné une désorganisation des services de police des *Länder* de l'est; cela explique aussi que des actes de violence aient été commis sans que les forces de sécurité interviennent rapidement et efficacement.

40. Le groupe Soko Rex a adopté une double stratégie consistant, d'une part à exercer une pression constante sur les milieux d'extrême droite en menant des perquisitions aux sièges des organisations et aux domiciles de leurs membres, en surveillant leurs activités et en réprimant les actes illicites; d'autre part en menant des actions préventives auprès de la jeunesse afin qu'elle ne se laisse pas entraîner dans la mouvance de l'extrême droite. Elle entretient des relations étroites avec le public qu'elle informe régulièrement sur ses activités. Le groupe a organisé des campagnes de prévention au cours desquelles des affiches portant les thèmes, "les nazis et la violence n'ont aucune chance", "un peu plus d'humanité" ont été diffusées.

41. Grâce à cette stratégie, les délits xénophobes ont été réduits de 75 % en Saxe. Le Rapporteur spécial a visité le siège du groupe Soko Rex et s'est rendu compte de son efficacité à travers l'importante quantité de littérature

raciste et d'armes (armes à feu et armes blanches) saisie auprès des mouvements d'extrême droite.

IV. ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

42. Tout comme les autorités fédérales et locales, la société civile, emmenée par les commissaires aux étrangers, les églises, diverses associations, des entreprises privées (notamment Bertelsmann 11/), a réagi contre la vague de violence xénophobe qui a déferlé sur l'Allemagne. Les Allemands ont rejeté résolument la xénophobie et le racisme ainsi que l'extrémisme de droite. Bon nombre d'organisations et de citoyens se sont engagés dans la lutte contre la xénophobie et l'extrémisme de droite, en formant des "chaînes lumineuses" pour protéger les foyers de demandeurs d'asile. Des millions de manifestants ont défilé en signe de protestation contre cette forme et d'autres formes de discrimination.

43. Ainsi, en novembre 1992, à la suite de l'incident de Rostock, 350 000 personnes ont participé à une manifestation à Berlin. Le 6 décembre 1992, 300 000 personnes ont participé à Munich à une marche contre l'intolérance, l'antisémitisme et la violence d'extrême droite. Le 31 janvier 1993, plus d'un million de personnes ont défilé dans des manifestations contre le racisme et la xénophobie, dans le Land du Bad-Württemberg. On estime, au total, à trois millions le nombre de personnes ayant participé à au moins 50 manifestations publiques dans toute l'Allemagne.

44. A la fin du mois de septembre, chaque année, à l'occasion de la semaine interculturelle ou semaine du concitoyen étranger, plusieurs milliers de personnes s'engagent pour une meilleure vie commune entre Allemands et étrangers. En 1995, cette semaine a eu pour mot-d'ordre "ensemble pour la justice". Ce sont les églises qui appellent à cette semaine de solidarité. Au niveau des localités, elle trouve aussi l'appui des syndicats, des communes, des associations d'étrangers, des initiatives de base. Le Rapporteur spécial a participé au lancement de la semaine du concitoyen étranger en assistant à l'office oecuménique qui s'est déroulé à la Cathédrale de Berlin le samedi 23 septembre 1995.

V. PROBLÈMES RELATIFS A L'INTEGRATION DES ETRANGERS

45. Au-delà des mesures prises pour venir à bout de la violence raciste et xénophobe, reste posée, à moyen terme, la lancinante question de l'intégration des étrangers, les plus hautes autorités allemandes (le Chancelier Helmut Kohl y compris) continuant de déclarer que l'Allemagne n'est pas un pays d'immigration, en dépit de la présence d'environ 6,5 millions d'étrangers (8 % de la population), parmi lesquels 1,5 million de réfugiés 12/.

46. Entre 1955 et 1970, pour reconstruire son économie, la République fédérale d'Allemagne a fait appel à la main-d'oeuvre étrangère en recrutant des travailleurs en provenance notamment de pays méditerranéens (Turcs, Italiens, Grecs, Espagnols, Portugais, Marocains, Tunisiens, Yougoslaves) appelés "travailleurs invités" (*gastarbeiter*), parce qu'il était prévu qu'ils rentrent chez eux après une période plus ou moins longue.

47. Aujourd'hui, il y a en Allemagne 1 850 000 Turcs (28,6 % de la population étrangère); 916 000 originaires de l'ex-Yougoslavie (14,1 %); 558 000 Italiens (8,6 %); 346 000 Grecs (5,3 %); 286 000 Polonais (4,4 %); 168 000 Roumains (2,6 %) et 134 000 Espagnols (2,1 %).

48. Environ 60 % de tous les étrangers vivent en République fédérale d'Allemagne depuis dix ans et plus. Plus de deux tiers des enfants et des jeunes étrangers y sont nés. Si les Européens, notamment ceux originaires de l'Union européenne sont relativement bien intégrés, tel n'est pas le cas des Turcs, des Polonais et des Roumains (les Gitans) qui sont en butte à la discrimination dans le domaine du logement, de l'emploi, de la fourniture de services (des compagnies d'assurance refusent souvent d'assurer les véhicules et d'autres biens appartenant à des Turcs); de l'accès à des lieux publics (refus d'accès à des restaurants ou des discothèques à des jeunes immigrés) 13/.

49. La politique d'intégration du Gouvernement est récente et souffre de l'ambiguïté tenant au fait que l'Allemagne ne se reconnaît pas comme un pays d'immigration en dépit de la réalité. Cette politique a cependant trois axes :

- "- l'intégration des étrangers qui vivent depuis longtemps [dans le pays], notamment les travailleurs étrangers;
- l'endiguement d'une immigration continue en provenance de pays non membres de la Communauté européenne; et
- l'octroi d'aides au retour volontaire et à l'intégration dans les pays d'origine" 14/.

50. L'endiguement de l'immigration est sujet à caution, notamment lorsqu'il vise les ressortissants des pays de l'hémisphère sud, les mouvements migratoires n'étant point des générations spontanées mais des conséquences de relations internationales déséquilibrées sinon chaotiques. A preuve les milliers de travailleurs vietnamiens (60 000), mozambicains et angolais, recrutés par la République démocratique allemande dans le cadre de la coopération entre "pays frères" socialistes, dont la réunification n'a pas suffisamment tenu compte. La seule perspective qui leur a été offerte est celle du rapatriement, quand bien même leur lien avec leur pays d'origine s'est atténué avec le temps. En vertu d'un accord d'assistance financière germano-vietnamien signé le 9 juin 1992, près de 40 000 travailleurs vietnamiens ont dû rentrer dans leur pays. Il en reste environ 20 000 dont la situation n'est pas stable en raison de la durée très limitée des permis de travail qui leur ont été attribués (trois à six mois). Ils risquent de se voir refuser le droit au séjour s'ils perdent leurs emplois. Un certain nombre sont déjà entrés dans la clandestinité à cause de la précarité de leur situation et sont accusés de se livrer à la contrebande de cigarettes dont ils tirent leurs seules ressources.

51. Une des contradictions de la politique d'intégration de l'Allemagne tient à la loi sur la naturalisation qui continue de reposer sur le principe du jus sanguinis (droit du sang) alors que la majorité des pays européens ont opté à la fois pour le jus sanguinis et le jus soli (droit du sol). La loi allemande permet ainsi d'attribuer automatiquement la nationalité aux

personnes d'origine allemande, provenant de l'ex-URSS et de l'Europe de l'Est alors qu'elle impose des conditions plus strictes, dont le renoncement à leur nationalité d'origine, aux enfants d'immigrés, notamment aux enfants turcs nés et vivant en Allemagne depuis fort longtemps. La non-reconnaissance de la double nationalité, sauf exceptions rares, apparaît comme un obstacle à la pleine intégration. Un autre problème d'intégration, à la fois difficile et complexe tient aux querelles intra-turques se rapportant à la question kurde, qui se manifestent souvent par des actions violentes sur le territoire allemand.

52. En dépit des contradictions de sa politique d'immigration et d'intégration, l'Allemagne dispose, à travers l'institution des commissaires aux étrangers, d'atouts non négligeables pour favoriser l'insertion des populations étrangères. Il s'agit de personnes fort dévouées et compétentes présentes tant au niveau fédéral qu'au niveau des *Länder*.

53. Des efforts appréciables sont faits par le commissaire fédéral aux étrangers, les commissaires aux étrangers de Hambourg (voir annexe III) et Berlin (annexe IV). Une innovation digne d'être mentionnée est celle de la Direction de la Police de la ville de Francfort où trois commissaires aux étrangers (une femme et un homme turcs et un Marocain) ont été nommés pour améliorer ou faciliter les relations entre la police et les communautés concernées.

54. Le Conseil interculturel en Allemagne (*Der Interculturellerat in Deutschland e.V.*) fondé en août 1994, constitué à part égale d'étrangers et d'Allemands, contribue aussi au rapprochement entre autochtones et étrangers. C'est une organisation qui à longue échéance et indépendamment d'événements extrêmes, s'engage contre le racisme et la xénophobie en préparant chaque année des publications (brochures, affiches, tracts) à l'occasion de dates symboliques telles que le 21 mars (Journée internationale des Nations Unies contre la discrimination raciale), le 3 octobre (Journée de l'Unité allemande) ou le 10 décembre (Journée mondiale des droits de l'homme), en suggérant certaines actions, en exerçant des relations publiques au moyen de déclarations de presse sur des sujets d'actualité et en adressant des pétitions et des revendications aux organismes politiques.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

55. Le Rapporteur spécial voudrait souligner l'utilité de la mission qu'il a effectuée en Allemagne et dont il a présenté les aspects fondamentaux. Cette mission a permis de recueillir une énorme documentation dont il espère avoir tiré l'essentiel en dépit du manque de ressources humaines et matérielles auquel il continue d'être confronté. Elle a également donné lieu à des dialogues fort enrichissants avec des représentants du Gouvernement et d'organisations non gouvernementales. Ainsi a-t-il pu avoir une connaissance exacte des résultats obtenus dans la lutte contre l'extrémisme de droite, la xénophobie et le racisme. A bien des égards, ces résultats sont louables.

56. Il reste que l'intégration des étrangers en Allemagne demeure problématique et que la rigueur de la politique officielle d'immigration, qui s'inscrit dans le cadre étroit de l'Union européenne, gagnerait à être

redéfinie. Aussi le Rapporteur spécial réitère-t-il les recommandations qu'il a formulées dans son rapport général (E/CN.4/1996/72, par. 24 et 25), à savoir que

a) Les efforts devraient être poursuivis pour faire évoluer les mentalités vers l'acceptation d'une société allemande pluriethnique et multiculturelle;

b) Il conviendrait d'examiner de manière plus approfondie les demandes d'asile afin de limiter autant que faire se peut le caractère expéditif de la "procédure aéroport", notamment à l'égard des demandeurs d'asile en provenance de l'hémisphère sud assimilés d'office à des immigrés clandestins;

c) Il conviendrait d'améliorer les conditions de vie dans les centres de rétention et de faire preuve d'humanité lors des refoulements d'immigrés dits illégaux;

d) Il faudrait trouver une solution plus humaine que le refoulement des Vietnamiens et Mozambicains, anciens travailleurs sous-contrat de l'ex-République démocratique allemande dont la réunification a rendu précaire le statut;

e) Il importerait, enfin, d'adopter uneloi contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

Notes

1/ Amnesty International, "Federal Republic of Germany. Failed by the system : police ill-treatment of foreigners", mai 1995.

2/ Les pseudo-demandeurs d'asile sont qualifiés de "réfugiés économiques" et assimilés à des immigrants de fait d'où une certaine confusion entre immigration et droit d'asile dans le discours officiel.

3/ Hubert Willems, Stefanie Würtz, Roland Eckert, "La violence xénophobe : une analyse des structures des coupables et des processus présidant à l'escalade de la violence", rapport de recherche présenté au Ministère fédéral de la femme et de la jeunesse et au Fonds allemand scientifique, juin 1993; publié dans Nouveaux dossiers sur la xénophobie en Allemagne, p. 104.

4/ Office de presse et d'information du Gouvernement fédéral; Nouveaux dossiers sur la xénophobie en Allemagne. Faits, analyses, arguments, Bonn, juillet 1993, p. 11.

5/ On notera que le terme d'extrémisme de droite est préféré à ceux d'activités fascistes ou racistes.

6/ Les informations contenues dans ce paragraphe sont tirées de la communication du Ministère fédéral de l'intérieur intitulée "Aperçu sur le nombre et l'effectif des membres des organisations qui en 1994, ont fait l'objet d'une observation par les autorités chargées de la protection de la Constitution pour activité d'extrémisme de droite ainsi que sur les violations de la loi à motivation - prouvée ou présumée - d'extrémisme de droite ou de xénophobie", en date du 19 septembre 1995.

7/ Office de presse et d'information du Gouvernement fédéral; Rapport sur la situation des étrangers en Allemagne. La xénophobie : faits, analyses, arguments, Bonn, janvier 1995.

8/ Les statistiques contenues dans ce chapitre sont tirées de la communication du Ministère fédéral de l'intérieur, op. cit.

9/ Il s'agit des organisations suivantes : *Nationalistische Front* (NF), *Deutsche Alternative* (DA), *Nationale Offensive* (NO), *Wiking-Jugend* (WJ), *Freiheitliche Deutsche Arbeiteroartei* (FAP).

10/ *Kameradschaftsbund Wilhemshaven* (par le ministre de l'intérieur du Land de la Basse-Saxe); *National Block* (par le ministre de l'intérieur de la Bavière); *Freudeskreis fur Deutschland* (par le ministre de l'intérieur de Rhénanie du Nord-Westphalie); *Nationale Liste* (par le ministre de l'intérieur de Hambourg); *Heimattreue Vereinigung Deutschland* (HVD) (par le ministre de l'intérieur du Bad-Württemberg).

11/ L'entreprise de communication Bertelsmann a notamment lancé une campagne sur le thème "Bertelsmann pour la tolérance" et a fourni une aide financière aux parents des victimes des incendies de Sölingen.

12/ Report by the Federal Government Commissioner for Foreigners in the Federal Republic of Germany in 1993, Bonn, mars 1994, p. 15.

13/ Ibid., p. 73 et 74.

14/ Cf. Présentation de la politique et de la législation concernant les étrangers en République fédérale d'Allemagne, Bonn, Ministère fédéral de l'intérieur, janvier 1991, p. 3.

Annexe I

PROGRAMME OF THE VISIT OF THE SPECIAL RAPPORTEUR
TO THE FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY
(18-27 September 1995)

Monday, 18 September 1995 (Bonn)

- 12.15 Arrival at Bonn
- 15.30 Meeting with Mr. Willi Hausmann, State Secretary, Federal Minister
for Family Affairs, Senior Citizens, Women and Youth
- 17.30 Meeting with Mr. Ingo Kober, State Secretary, Federal Ministry of
Justice
- 19.30 Diner at the Invitation of Mr. Helmut Schäfer, Minister of State
and Commissioner for Humanitarian Aid and Human Rights at the
Federal Foreign Office

Tuesday, 19 September 1995 (Bonn)

- 9.00 Meeting with Mr. Schelter, State Secretary, Federal Ministry of
the Interior, Mr. Rupprecht, Director and Mr. Morié, Inspector
of Police Forces of the Federal States
- 12.00 Meeting with Mr. Ignatz Bubis, Chairman of the Central Council of
Jews in Germany
- 14.30 Meeting with Ms. Cornelia Schmalz-Jacobsen, Member of the German
Bundestag and Federal Government Commissioner for Foreigners
- 16.00 Meeting at the Bundestag
- Ms. Christa Nickels (MP, Alliance 90/The Greens), Chairwoman of the
Petitions Committee
- Mr. Rudolf Bindig (MP, Social Democratic Party), Speaker of the
Subcommittee on Human Rights and Humanitarian Aid
- Mr. Willfried Penner (MP, Social Democratic Party), Chairman of the
Home Affairs Committee
- Mr. Horst Eylmann (MP, Christian Democratic Union/Christian Social
Union), Chairman of the Legal Affairs Committee
- 19.00 Departure from Cologne/Bonn airport for Hamburg

Wednesday, 20 September 1995 (Hamburg, Bremen)

Hamburg

- 9.00 Meeting with former Hamburg Minister Mr. Günter Apel, Commissioner for Foreigners
- 10.00 Visit of the German-Foreign St. Georg Multicultural Community Centre
- 10.30 Meeting with Mr. Danke, Deputy Mayor of the Hanseatic City of Rostock and Senator for Youth, Health and Social Affairs, as well as Mr. Richter, Commissioner for Foreigners of the Hanseatic City of Rostock
- 11.30 Meeting with Mr. Henning Vosherau, Mayor of the Free and Hanseatic City of Hamburg
- 12.00 Working lunch at the invitation of the Commissioner for Foreigners of Hamburg
- 14.00 Departure for Bremen by car

Bremen

- 16.30 Welcome by Mr. Henning Scherf, Bürgermeister of the Free Hanseatic City of Bremen followed by a meeting with Mr. Hans-Christoph Hoppensack, Councillor at the Department for Women, Health, Youth, Social Affairs and Environmental Protection, Mr. Dagmar Lill, Commissioner for Foreigners of the Free Hanseatic City of Bremen and a representative of the Central Organization of Foreigners' Cultural Association in Bremen (DAB)
- 17.30 Visit to a residential quarter for refugee families in a Bremen district; talks with representatives of the inhabitants and staff
- 18.50 Departure from Bremen airport for Stuttgart

Thursday, 21 September 1995 (Stuttgart)

- 8.30 Working breakfast with Mr. Manfred Walz, Head of the Directorate-General II of the Ministry of State, responsible for internal affairs
- 9.30 Meeting at the Ministry of the Interior with:
- Mr. Erhard Klotz, head of the Ministry (Chief of Cabinet)
- Mr. Erwin Hetger, State Chief of Police
- Mr. Volker Hass, City Chief of Police

Mr. Helmut Rannacher, President of the State Office for the
Protection of the Constitution

Ms. Gabriele Müller-Trimbush, Mayor for Social Affairs in Stuttgart

Mr. Feige, head of Division at the Ministry of Interior

11.15 Visit of a hostel for asylum-seekers in Esslingen

12.30 Working lunch at the invitation of the Ministry of the Interior of
Baden-Württemberg, represented by Mr. Erhard Klotz, head of the
Ministry

14.00 Meeting with representatives of non-governmental organizations:

Mr. Talat Alici, Koordinierungsrat der türkischen Vereine in Baden

Mr. Ersin Ugursal, Deutsch-Türkische Gesellschaft e.v. Stuttgart

Mr. Yavuz Dedegil, Koordinierungsrat der Türken in Baden

Mr. Baier Winfried, Interessengemeinschaft Ausländische Mitbürger
in Bad - Württemberg

Ms. Mechthild Schürner and Mr. Bose, Diakonisches Werk der EKD,
Stuttgart

Mr. Verner Baumgarten, Arbeitskreis Asyl, Stuttgart

Mr. Tim Kuschnerus, EKD, Hannover

19.05 Departure from Stuttgart for Berlin by air

Friday, 22 September 1995 (Berlin)

8.30 Meeting with Mr. Manfred Harrer, Director-General at the Ministry
of Labour and Social Affairs

10.00 Meeting with Ms. Barbara John, Senate Commissioner for Foreigners

12.30 Meeting with Mr. Dieter Heckelmann, head of the Berlin Department
of the Interior

13.45 Working lunch at the invitation of the Berlin Senate, represented
by Mr. Armin Tschoepe, State Secretary of the Department of Social
Affairs

15.45 Meeting with Mr. Friedrich Voss, Director of the "Multi Kulti"
programme of SFB4 broadcasting station

- 16.45 Visit of the "House of the World's Cultures", welcome by Ms. Wiegand-Kanzaki, Secretary-General. Thereafter, visit to the "Multi Kulti" studios of SFB4 broadcasting station

Saturday, 23 September 1995 (Berlin)

- 9.00 Meeting with representatives of non-governmental organizations:
- Ms. Karin Hopfmann, Antirassistisch-Interkulturelles Informations Zentrum Berlin (ARIC)
- Mr. Kenan Kolat, Türkischer Bund in Berlin-Brandenburg e.v.
- Mr. Ali Fathi, Verein Iranischer Flüchtlinge
- Ms. Van Son Irrgang, Vereinigung der Vietnamesen in Berlin-Brandenburg
- Mr. Peter Finger, Antirassistische Initiative
- Mr. Klaus Pritzkalet, Arbeitsgemeinschaft Christlicher Kirchen
- Ms. Heidi Bishcoff-Pflanz, SOS-Rassismus Berlin

Sunday, 24 September 1995 (Berlin)

- 16.00 Visit of "Werkstatt des Kulturen"
- 19.00 Departure for Dresden by car

Monday, 25 September 1995 (Dresden)

- 9.00 Meeting at the Saxon State Ministry of Culture with:
- Mr. Wagner, Secretary of State
- Mr. Runch, head of Division
- 10.30 Meeting with Mr. Erich Iltgen, President of the Saxon Landtag
- 11.00 Meeting with Mr. Heiner Standig, first Vice-President of the Saxon Landtag and Commissioner for Foreigners
- 12.30 Working lunch at the invitation of the Saxon Landtag
- 14.00 Meeting with Mr. Peter Raisch, President of the State Criminal Police Office

- 15.00 Meeting with Ms. Mathilde Koller, President of the State Office for the Protection of the Constitution and Mr. Boos, Deputy to the President
- 19.35 Departure for Frankfurt/Main by air

Tuesday, 26 September 1995 (Frankfurt/Main, Wiesbaden)

- 9.00 Meeting with Mr. Gerhard Bökel, Hessian Minister of the Interior and for Agriculture, Forestry and Environmental Protection and Mr. Wolhard Hoffmann, President of the Police Department and the Commissioner for Foreigners of the Frankfurt Police Department
- 11.00 Meeting with Ms. Wolf-Almanasreh, head of the Department of Multicultural Affairs
- 13.45 Departure for Wiesbaden by car
- 14.30 Welcome by Mr. Klaus Peter Moeller, President of the Hessian Landstag
- 15.30 Meeting with:
- Mr. Ozan Ceyhun, Director of the Ministry's Office for Immigrants, Refugees and Foreign Employees
- Mr. Murat Cakir, Chairman of the Working Group of Foreigners Advisory Committees in Hesse
- Mr. Jürgen Mikseh, Commissioner for Intercultural Affairs of the Protestant Church in Hesse and Nassau
- 18.00 Departure for Bonn by car

Wednesday, 27 September 1995 (Bonn)

- 8.30 Meeting with Ms. Ulrike Grünrock-Kern, Public Relations Officers, Bertelsmann AG
- 9.15 Meeting with representatives of the Catholic and Protestant Churches:
- Mr. Joachim Gaertner, Deputy Plenipotentiary of the Council of the Protestant Church in Germany to the Federal Republic of Germany and the European Community
- Prelate Paul Bocklet, Representative of the German Bishops' Conference

- 10.30 Meeting with representatives of non-governmental organizations
- Ms. Gigdem Akhaya, Zentrum Für Türkeistudien
- Mr. Kostas Papas, Präsident Bundesarbeitsgemeinschaft der
Immigrantenverbände (BAGIV)
- Mr. Jürgen Schlicher, Informationszentrum für Rassismusforschung
- Ms. Firtina Ciler, KOMKAR-Verband der Vereine aus Kurdistan
- Mr. Vu Quoc Dung, Internationale Gesellschaft für Menschenrechte
- Mr. Bulent Kandaz, Türkischer Elternverein
- Mr. Norbu, Bürgerrechtskomitee, Boll-H
- Mr. Barth, Arbeiterwohlfahrt
- Ms. Klissenbauer, Missionszentrale der Franziskaner
- Ms. Angela Grossman, Terre des Hommes
- Ms. Brigitte Rihmani, SOS-Rassismus. Action Courage
- Ms. Leuniger, ProAsyl
- Mr. Manquel Tejada, World University Service (INUS)
- 15.00 Round table talks with Mr. Rüdiger Wolfrum (Heidelberg),
Mr. Wilhelm Heitmeyer (Bielefeld) and Mr. Roland Eckert (Trier)
- 17.00 Concluding talks with representatives of the Governement of the
Federal Republic of Germany under the chairmanship of Ambassador
Graf von Bassewitz, head of Directorate for Human Rights and
Humanitarian Aid at the Federal Foreign Office

Annexe II

DECLARATION DE SARREBRUCK DE LA CONFERENCE PERMANENTE DES
MINISTRES DE L'EDUCATION ET DES AFFAIRES CULTURELLES
SUR LA TOLERANCE ET LA SOLIDARITE

Eu égard à la nouvelle escalade de violence en Allemagne, la Conférence permanente des Ministres de l'éducation et des affaires culturelles déclare :

La dignité de l'homme est intangible. Rien ne justifie les actes de violence. Les récents actes de violence se dirigent contre des étrangers, des minorités et des faibles au sein de notre société; ils s'attaquent ainsi au coeur de notre Etat de droit démocratique. Quiconque met le feu à des foyers de demandeurs d'asile, quiconque applaudit, ouvertement ou en secret, les casseurs et les pyromanes tourne ainsi le dos à la communauté des démocrates. Aucun problème resté sans solution et aucun abus ne justifient le recours à la violence brutale.

Les récents débordements de violence constituent un défi jeté à la police et à la justice, mais aussi à la culture et à l'éducation. Les ministres et les sénateurs de l'éducation et des affaires culturelles sont donc résolus à stimuler et à renforcer toute initiative susceptible d'encourager un comportement solidaire à l'école et dans la société. Cela implique notamment que l'on

Mène une politique crédible de respect des autres cultures et de responsabilité envers ce monde unique;

Crée et préserve des sphères de vie qui donnent aux jeunes et aux adolescents un sentiment de bien-être et des perspectives;

Conforte les valeurs de la tolérance et de la solidarité au sein de la jeune génération.

Le 29 novembre 1985, déjà, la Conférence permanente des Ministres de l'éducation et des affaires culturelles avait élaboré des recommandations relatives à la compréhension culturelle avec nos concitoyens étrangers. Lors de sa session plénière des 10 et 11 octobre 1991 à Dresde, elle a condamné avec véhémence toutes les tendances à la xénophobie et toutes les actions à caractère d'acte de violence que celle-ci implique. La Conférence permanente invite de nouveau toutes les enseignantes et tous les enseignants d'Allemagne à accroître leur engagement pour une coexistence compréhensive entre les enfants et les adolescents étrangers et allemands afin de résorber la haine de l'étranger et la violence qui surgissent. A ce propos, il convient de prendre surtout des mesures qui favorisent la rencontre et l'approfondissement de la compréhension mutuelle.

A titre d'exemple de ce genre, nous pouvons citer en particulier :

Les fêtes de classe et d'école qui font porter une priorité sur la culture des condisciples étrangers;

Les jumelages et les échanges épistolaires avec des écoles et des élèves étrangers;

L'aide de voisinage scolaire pour nos concitoyens étrangers;

Les visites dans des foyers de demandeurs d'asile;

La distinction d'élèves et de classes qui s'engagent particulièrement pour la tolérance et la solidarité.

De telles mesures sont aussi de nature à contribuer à résorber les formes existantes de violence latente à l'école.

Les Länder échangeront mutuellement les expériences qu'ils auront faites dans ce domaine et les informations dont ils disposeront à ce sujet.

Abandonnée à elle-même, l'école serait toutefois dépassée par cette tâche de résorption de la xénophobie et de la violence. Les principes éthiques de notre Etat, qui sont ancrés dans la Loi fondamentale, doivent aussi être vécus au sein du foyer familial et être le critère de toute action politique. Une responsabilité particulière incombe aux médias à ce propos; auprès des adolescents, tout particulièrement, la radio et la télévision ont de multiples possibilités d'inciter à la tolérance et à la solidarité. La Conférence permanente soutiendra toutes les initiatives ayant pour objectif, par une information et une vulgarisation ciblées, de combattre la xénophobie et la violence.

Le 9 octobre 1992

Annexe III

CARACTERISTIQUES DE LA POLITIQUE HAMBOURGEOISE EN MATIERE D'ETRANGERS
ET DE REFUGIES

1. Composition de la population étrangère

1. Le nombre de non-ressortissants allemands vivant à Hambourg est actuellement d'environ 270 000 personnes, ce qui représente en chiffres ronds une part de 15 % de la population résidante. Les groupes les plus fortement représentés comprennent environ 70 000 Turcs, 33 000 personnes venues de l'ex-Yougoslavie, environ 20 000 de Pologne, environ 15 000 d'Iran et près de 11 000 personnes venues d'Afghanistan pour ne citer que les groupes les plus importants. Au total, les étrangers résidant à Hambourg représentent 184 nations.

2. Une évolution remarquable est l'augmentation d'environ 80 % de la population étrangère en l'espace de 15 ans.

3. Parmi les étrangers vivant à Hambourg, il convient de souligner particulièrement un groupe de 31 000 personnes dont le statut de résident, aux termes de la définition actuelle, est passager. Il s'agit en l'occurrence d'environ 11 500 réfugiés venus de l'ex-Yougoslavie, environ 14 000 demandeurs d'asile dont les dossiers sont en cours d'examen, ainsi que 6 000 réfugiés de facto (personnes n'ayant pas déposé de demande d'asile ou qui ont été déboutées de leur demande mais qui, pour des raisons humanitaires, sont néanmoins provisoirement autorisées à séjourner en République fédérale).

2. Politique d'intégration

2.1 Objectifs

4. La politique du Sénat de la Ville Libre et Hanséatique de Hambourg en matière d'étrangers a pour objectifs particuliers de faciliter par des prestations spéciales l'intégration sociale des étrangers qui vivent légalement et depuis de nombreuses années à Hambourg et de supprimer progressivement les obstacles à l'égalité de droit et de fait. Dans le cadre de cette politique, le Sénat accorde une attention toute particulière aux moyens de contrer les tendances xénophobes et la discrimination sociale des étrangers.

5. Des services spéciaux sont offerts pour la prise en charge des étrangers qui, comme les réfugiés, jouissent d'un droit de séjour temporaire à Hambourg.

2.2 Offres spéciales d'intégration

6. Outre la prise en charge scolaire des enfants d'étrangers dans les écoles hambourgeoises, des mesures spéciales sortant du cadre de l'enseignement régulier sont destinées à promouvoir les enfants d'immigrants. Neuf cent postes d'enseignant sont liés à ces mesures auxquelles viennent s'ajouter en particulier les services de consultation sociale mis à

la disposition des étrangers par les associations de bienfaisance, la Confédération syndicale des travailleurs allemands et par les organisations de rencontre entre Allemands et étrangers financées par le trésor public. Ces activités se concentrent en règle générale sur des zones à forte proportion de population non allemande en vue de favoriser la compréhension réciproque et la cohabitation des Allemands et des étrangers. Les services proposés par les différentes organisations de rencontre concernent tous les habitants non allemands de Hambourg.

7. Leurs principales activités sont les suivantes : cours de langue, consultation sociale, organisation de loisirs, prestations éducatives et culturelles, prestations pour les enfants, les adolescents et spécialement aussi pour les femmes, soirées d'information et de discussions, festivités.

8. Les organisations de rencontre entre Allemands et étrangers disposent chacune de 3,5 postes d'encadrement permanents et d'un budget annuel moyen de DM 500 000.

9. Dans le cadre de la politique culturelle hambourgeoise, le département "Cultures étrangères" a prélevé en 1995 sur son budget annuel (DM 450 000) les fonds nécessaires pour le subventionnement de 150 projets culturels de 30 nations. Ces projets servent à la préservation, au développement et à la présentation au public de l'héritage culturel des immigrants, et contribuent par là à promouvoir le dialogue interculturel dans la ville. Ces manifestations constituent un important élément d'intégration dans la mesure où elles fortifient la propre identité culturelle des étrangers et permettent à la population allemande de se familiariser avec d'autres cultures. La politique culturelle hambourgeoise apporte ainsi une contribution importante à la lutte contre les tendances racistes et xénophobes dans la société.

3. Dépenses

10. Outre le coût difficile à estimer du travail général d'intégration (par exemple frais de scolarité, jardins d'enfants, prestations dans la langue maternelle et prestations sociales générales), la ville de Hambourg consacre au financement d'activités spéciales d'intégration environ 7 millions de DM au fonctionnement d'un réseau de consultation sociale et de 10 organisations de rencontre entre Allemands et étrangers, au subventionnement d'associations culturelles et nationales étrangères, à celui de la culture des étrangers en général et à la formation professionnelle continue de travailleurs étrangers.

11. Les fonds annuellement consacrés par Hambourg à la subsistance et à la prise en charge spéciale des réfugiés sont extrêmement importants et se montent actuellement à 220 millions de DM (sans compter les investissements de logement).

12. Pour l'hébergement des demandeurs d'asile et réfugiés venus d'ex-Yougoslavie, Hambourg avait mis à disposition environ 24 500 places sous forme de pavillons, de conteneurs et de chambres d'hôtel et de pension, ainsi que de résidences flottantes où sont hébergés les demandeurs d'asile à leur arrivée. La planification des besoins, la conception et la réalisation de

locaux d'hébergement dignes et socialement acceptables constituent une tâche extrêmement complexe et dispendieuse dans la mesure où, face à des arrivées de réfugiés en un nombre non prévisible et comportant d'importantes pointes, il faut tenir compte des possibilités économiques et de la quantité limitée de surfaces et locaux disponibles, mais aussi éviter les conflits avec la population et entre les réfugiés eux-mêmes et prendre en considération les intérêts politiques communaux.

4. Activités contre la xénophobie et l'extrémisme de droite

4.1 Le Délégué aux affaires des étrangers

13. En 1990, le Sénat a institué un délégué aux affaires des étrangers. Celui-ci a été chargé de conseiller le Sénat en matière de politique d'intégration et d'assimilation des étrangers et en particulier de ceux qui vivent durablement ou pour une longue période à Hambourg, et de contribuer à améliorer la compréhension mutuelle entre la population allemande et non allemande. Dans ce but, le délégué est chargé :

De représenter les intérêts des étrangers vivant à Hambourg et d'assurer une consultation dans les cas difficiles;

D'assumer dans les situations conflictuelles une fonction pacificatrice, c'est-à-dire de médiation entre Allemands, étrangers et organisations d'étrangers d'une part, et les autorités et groupes sociaux d'autre part;

De coopérer avec les associations, syndicats, églises, chambres, organisations de rencontre entre Allemands et étrangers, groupements d'initiative et autres groupes et institutions officielles et sociales;

De conseiller le Sénat sur des questions de principe de politique générale concernant les étrangers, et plus particulièrement dans ses projets et programmes en la matière;

De contribuer par un travail de relations publiques à rationaliser la discussion sur les conditions politiques d'encadrement des étrangers et à faciliter la cohabitation entre Allemands et étrangers;

D'influer sur les activités administratives dans le sens de ces objectifs.

14. Le travail de relations publiques est l'instrument le plus important pour l'information des non-Allemands et de la population allemande. Le Délégué aux affaires des étrangers remplit en cela une fonction multiple. Par son travail médiatique, il veut informer la population non allemande sur sa situation légale, ses possibilités et perspectives au sein d'une population majoritairement allemande, ainsi que sur ses prestations d'intégration dans la Ville Libre et Hanséatique de Hambourg, mais aussi sur leurs devoirs en tant que partie de la société. Il encourage ainsi les étrangers à user des possibilités de contribution sociale et politique qui leur sont données. D'autre part, il veut informer objectivement la population allemande sur la situation légale et sociale des étrangers à Hambourg. Il s'efforce de

supprimer les préjugés en prenant une position conforme à la réalité. Il donne aux personnes et groupes non allemands la possibilité de se présenter dans leur propre contexte culturel et social. Le but n'en est pas seulement de donner à la population allemande une perception plus approfondie de ces aspects, mais aussi de préserver l'identité culturelle de groupes nationaux ou ethniques et leur évolution dans une société ouverte.

15. Des communiqués de presse et autres publications et manifestations permettent au Délégué aux affaires des étrangers d'influer sur l'opinion publique. Il opère dans le cadre des directives et intervient au besoin dans la discussion publique.

16. Une grande part du travail de relations publiques effectué par le Délégué aux affaires des étrangers est consacrée à des activités multiplicatrices. Il propose des séminaires et stages de formation portant sur différents aspects politiques et juridiques de l'immigration d'étrangers et de réfugiés et sur l'évolution des tendances xénophobes et d'extrême droite dans certains groupes sociaux. Le but en est d'aider des citoyens engagés ou des personnes exerçant une fonction appropriée à influencer à leur tour sur l'opinion publique.

17. Les moyens opérationnels dont dispose le Délégué aux affaires des étrangers, en particulier pour son travail de relations publiques, se montent à environ DM 230 000 prélevés sur le budget annuel de la ville de Hambourg.

4.2 Politique intérieure et de sécurité

4.22 Crimes et délits xénophobes

18. Au cours des dernières années, Hambourg n'a connu aucun crime xénophobe spectaculaire. De façon générale, le nombre total de ce type de délits est d'ailleurs relativement faible en comparaison avec les autres Länder de la République fédérale. La retenue des médias, l'intervention conséquente des organes de sécurité et l'effet dissuasif de nombreux jugements ont contribué à une diminution du nombre de cas. De ce fait, les expériences qui ont été faites dans d'autres Länder, à savoir que les événements d'importance capitale en liaison avec une information agressive de la part des médias conduisent à une augmentation du nombre de cas (effet d'imitation) n'ont donc pas eu de répercussion sur Hambourg.

19. Le nombre de délits à motivation xénophobe ou d'extrême droite commis à Hambourg a régressé de 1993 à 1994 (- 27%). Le nombre absolu en 1994 était de 155 incidents. Dans l'état actuel, on peut s'attendre à une nouvelle réduction d'environ 20 % pour 1995. Il convient de souligner plus particulièrement que les cas enregistrés ne comprennent aucun homicide ou tentative d'homicide.

20. Le renforcement des mesures pénales en matière de délits xénophobes y a certainement contribué.

Annexe IV

MESURES DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'ANIMOSITE ENVERS LES ETRANGERS A BERLIN

La situation dans la ville de Berlin réunifiée

1. Les changements politiques survenus dans l'Europe de l'Est et du Sud-Est depuis la disparition de la frontière inter-allemande et l'ouverture des frontières européennes orientales ont entraîné un important afflux d'immigrants de ces régions en République fédérale d'Allemagne; Berlin, métropole européenne la plus proche de l'Est, et ville qui compte la population la plus nombreuse de minorités sédentaires provenant de ces pays, est particulièrement touchée par l'immigration. Celle-ci ira peut-être en diminuant mais, selon les circonstances, elle pourrait encore s'accroître.

2. Les structures autoritaires inhérentes à la société de l'ancienne République démocratique allemande, largement fondées sur l'endoctrinement et le rejet de tout ce qui était étranger ont produit certaines différences reconnaissables dans les attitudes des habitants de Berlin-Est par comparaison avec leurs homologues de Berlin-Ouest sur la question des non-Allemands résidant en Allemagne. Les actes de violence criminelle mettant en cause de jeunes Allemands d'extrême droite se sont produits pour la plupart à Berlin-Est.

3. Mais on ne saurait caractériser comme xénophobe la totalité de la population de Berlin-Est. Les derniers sondages d'opinion ont montré que les différences entre l'Est et l'Ouest, en ce qui concerne le degré d'ouverture à l'égard des étrangers, se sont atténuées. Mais on notera toutefois que cette ouverture ne va pas, à l'Est, jusqu'au désir d'avoir des contacts plus étroits (par exemple, liens d'amitié, mariage, etc.) avec des non-Allemands.

Faits et chiffres

4. Berlin compte une population étrangère d'environ 11 %, soit, numériquement, environ 385 000 personnes.

5. Seulement 2 à 3 % de non-Allemands habitent l'Est de la ville; il s'agit pour la plupart d'anciens travailleurs sous contrat provenant du Viet Nam, de l'Angola, du Mozambique et de Pologne.

6. Il y a actuellement quelque 45 000 réfugiés et demandeurs d'asile à Berlin, dont la plupart sont hébergés dans des centres d'accueil d'urgence et reçoivent une allocation sociale.

L'animosité à l'égard des étrangers, discrimination et tolérance

7. Les plaintes soumises au Bureau du Commissaire aux migrants permettent d'identifier plusieurs domaines dans lesquels la discrimination ethnique a pu

se manifester 1/. Ces constatations correspondent pour la plupart à celles des commissions pour l'égalité des chances et la non-discrimination, mises en place il y a quelques années dans certains pays d'Europe:

8. Actes de violence d'inspiration xénophobe ou raciste sur des personnes ou sur leurs biens :

Inégalité de traitement dans l'accès à l'emploi et au logement, dans les institutions d'éducation ou de formation professionnelle et dans les services et établissements des collectivités;

Insultes, humiliations et menaces à caractère discriminatoire sur le lieu de travail ou dans l'institution de formation professionnelle, dans les médias et dans certaines organisations politiques;

Violence entre jeunes de nationalité et d'origine différentes.

9. Par comparaison avec les autres villes allemandes, Berlin occupe une place modeste en ce qui concerne les actes de violence dirigés contre les étrangers ou les demandeurs d'asile. Cela s'explique par un certain nombre de raisons :

Une habitude très ancienne de cohabitation entre Berlinois de diverses nationalités et origines à Berlin-Ouest;

Une politique municipale qui accorde beaucoup d'intérêt aux étrangers et à leur intégration dans la société allemande;

Un travail de relations publiques qui fait l'admiration des autres villes;

Un grand nombre de centres de consultation et d'organisations d'entraide qui s'occupent des problèmes spécifiques des divers groupes non allemands et qui adhèrent aux idéaux de la compréhension interculturelle;

Les mesures préventives mises en place par la police et la bonne volonté manifestée par celle-ci pour protéger efficacement les logements de demandeurs d'asile en cas de situation menaçante.

10. En dépit de ces influences relativement positives, le fait que des sociétés étrangères et des hommes d'affaire étrangers continuent d'exprimer leurs préoccupations sur leur sécurité en Allemagne ne saurait être négligé. Particulièrement important pour Berlin, il indique que, à côté de la sécurité objective, il importe également de renforcer l'impression subjective de sécurité auprès des étrangers dans cette ville. Cela ne dépend pas seulement

1/ "Die Ausländerbeauftragte des Senats", qui a été traduit ici par Commissaire aux migrants, est un bureau de l'Etat s'occupant des étrangers et des difficultés que ceux-ci peuvent rencontrer durant leur séjour à Berlin. Le Bureau fournit également des brochures d'information détaillées et des services de consultation gratuits au public.

d'une protection efficace par la police dans des situations menaçantes; il faut également une tolérance et une acceptation visible à l'égard des étrangers dans les situations de la vie quotidienne.

11. Le Commissaire aux étrangers s'est récemment inquiété du nombre de rapports reçus concernant des incidents de non-Allemands ayant été maltraités ou insultés, en raison de leur origine ethnique, par des fonctionnaires de police berlinois en service - dans un cas, il a été fait état d'injures antisémites. Le Commissaire a exigé une explication immédiate de la part des parties responsables. Des enquêtes judiciaires sont en cours, mais n'ont toutefois donné aucun résultat jusqu'à présent. De tels incidents compromettent les efforts déployés, avec l'appui du Commissaire, par la police berlinoise pour établir une relation de confiance avec la population non allemande.

La discrimination ethnique dans la vie quotidienne - Solutions possibles

12. La vaste majorité des plaintes signalées au Commissaire aux étrangers à propos de la discrimination ethnique concernent l'inégalité de traitement dans les situations de la vie quotidienne. Elles portent notamment sur :

L'inégalité de traitement dans l'accès à l'emploi ou sur le lieu de travail;

L'inégalité de traitement dans les domaines de l'éducation et la formation professionnelle;

L'inégalité de traitement dans les services et établissements communautaires (notamment dans les discothèques et les restaurants);

Les insultes discriminatoires, les humiliations et les menaces sur les lieux de travail et sur les lieux d'étude, dans les médias et dans la publicité et de la part d'organisations politiques et d'individus anonymes.

13. La discrimination ethnique, par exemple l'inégalité de traitement en raison de la couleur de la peau ou du pays d'origine, peut être extrêmement facile à prouver si les caractéristiques d'un délit sont présentes. Dans la plupart des cas, les victimes ont la loi de leur côté. Mais les méthodes plus subtiles d'aliénation, et la discrimination inconsciente ou involontaire, passent souvent inaperçues. Les affronts subjectivement perçus ne peuvent pas toujours être prouvés. Etant donné la vague continue d'actes de violence d'inspiration xénophobe ou raciste qui ont causé un sentiment d'insécurité parmi les minorités ethniques, on comprend que même les incidents relativement mineurs survenant dans des situations de la vie quotidienne représentent une menace et une charge psychologique subjectivement plus grande que ce n'était le cas il y a quelques années. La discrimination ethnique n'est que l'un des nombreux facteurs qui jouent un rôle dans les conflits, que ce soit sur le lieu de travail, à l'école ou qu'il s'agisse de différends entre voisins.

14. L'intervention dans les cas isolés du "Projet pour une compréhension interculturelle non violente" du Bureau du Commissaire aux étrangers, vise à résoudre les conflits au moyen d'un arbitrage, afin de réduire les préjugés entre voisins et dans les écoles. La prévention à long terme sert les intérêts des relations publiques, comme mentionné plus haut.

15. Depuis sept ans, le Commissaire aux étrangers est saisi de plaintes concernant la discrimination à l'encontre des non-Allemands, notamment des jeunes Turcs, à l'entrée des discothèques berlinoises. Les conclusions des premières années ont été évaluées dans une enquête qui a été présentée en 1990. Les enquêteurs en sont arrivés à la conclusion que la discrimination ethnique qui a lieu à l'intérieur et à l'entrée des discothèques berlinoises revêt des proportions importantes. Il a été recommandé au Commissaire aux étrangers de poursuivre sa pratique habituelle - qui consiste à donner suite à toutes les plaintes et à promouvoir l'élimination de la discrimination par des entretiens avec les propriétaires et directeurs des discothèques. Dans les cas les plus graves, le Bureau de district peut retirer sa licence d'exploitation à l'établissement pour non-respect des prescriptions du Code des restaurants de Berlin.

16. En 1992, comme les années précédentes, le Commissaire aux étrangers a eu des entretiens avec les pouvoirs publics responsables du logement et avec divers employeurs afin de promouvoir l'égalité des minorités ethniques dans l'accès au logement et à l'emploi et dans la situation régnant actuellement dans les domaines du travail et de l'obtention d'un logement. L'Office fédéral de l'emploi, toutefois, n'a pu être convaincu de la nécessité de supprimer l'indication "étranger : oui/non" dans les fichiers informatisés de l'Office central de l'emploi. Cette différenciation est sans intérêt pour une entreprise commerciale et ne joue absolument aucun rôle dans les qualifications d'un candidat à un emploi - mais elle représente, en revanche, un cas patent et inadmissible de discrimination.

17. Il ressort de discussions avec les services de publicité de grands quotidiens que des indications discriminatoires, telles que "pas d'étranger" ou "Allemand seulement", ont pour la plupart été supprimées de la rubrique des offres d'emploi.

18. En ce qui concerne les remarques et les stéréotypes renforçant les préjugés qui ont paru dans une série de publications économiques, le Commissaire aux étrangers a formellement critiqué l'éditeur, procédé efficace qui aboutit à des résultats dans la majorité des cas. Au contraire, des mesures efficaces ne sont guère possibles pour lutter contre les menaces générales et concrètes (telles que lettres et notes anonymes) adressées aux membres des minorités ethniques, ainsi qu'au Bureau du Commissaire aux étrangers. Des enquêtes judiciaires sont chaque fois ouvertes après de tels incidents.

Mesures employées dans les divers services administratifs de BerlinDépartement de la police

a) Restructuration prévue de l'administration de la police, de manière à garantir des relations et des rencontres directes et continues avec les organisations de migrants, des représentants des minorités et les conseils consultatifs (cela a déjà été discuté au siège de la police, et les premières mesures ont été prises);

b) Création et mise en oeuvre de cours de recyclage pour les policiers, visant à professionnaliser leur comportement dans leurs rapports avec les minorités (améliorer leur présence et aiguïser leur sensibilité durant la formation professionnelle sont des éléments-clés). Le département de formation de la police travaille déjà à ce projet et est conseillé par le Commissaire aux étrangers.

Fonction publique

a) Campagnes pour un recrutement et un placement renforcés des minorités ethniques et culturelles dans les administrations et les entreprises municipales de l'Etat de Berlin, de même que dans sa police. La fonction publique doit ouvrir la voie dans ce domaine.

Ecoles

a) Le projet "Les écoles contre la violence", lancé l'an dernier, comporte des mesures contre la xénophobie et le racisme sous forme d'ateliers, d'évocation de ce sujet en classe, d'excursions dans des lieux de commémoration et de sensibilisation des enseignants et des multiplicateurs (par l'éducation permanente).

b) Nécessité de développer les programmes d'échanges et de rencontres.

Groupements de jeunesse

19. Le programme d'action immédiate interdépartemental du Conseil municipal appelé "Des jeunes avec un avenir" s'occupe des problèmes des jeunes et peut être considéré comme une mesure préventive contre l'animosité vis-à-vis des étrangers.

20. Réalisations notables :

Extension des heures d'ouverture des centres de jeunesse durant les week-ends et vacances scolaires;

Utilisation des écoles pour des activités de temps libre;

Poursuite et développement de "programmes des travailleurs dans la rue" (il y a 17 équipes qui travaillent dans les quartiers ouest de la ville et cinq dans les quartiers est);

Soutien par des mesures préventives dans le sport, par exemple, un projet intéressant les fans du football, un projet concernant les sports et le soutien de clubs sportifs de jeunes (notamment au Lichtenberg).

21. Les projets suivants du service des affaires sociales du Conseil municipal (à travers lequel agit le Bureau du Commissaire aux étrangers) revêtent une importance spéciale dans la lutte contre le racisme et l'animosité à l'égard des étrangers :

L'Atelier culturel, situé Weissmannstrasse, crée des possibilités de rencontres interculturelles, notamment pour les jeunes;

Le programme "Des jeunes avec un avenir".

22. Les tâches du projet "Pour une compréhension interculturelle non violente" sont les suivantes :

Conseils et documentation sur divers cas de discrimination ethnique;

Entretiens d'arbitrage dans des situations conflictuelles;

Discussions avec les autorités publiques responsables du logement, les propriétaires de discothèques, les employeurs et des représentants responsables de l'administration berlinoise sur les possibilités de traiter les conflits, l'accent étant mis sur l'égalité de traitement pour les non-Allemands et les minorités ethniques;

Assistance dans l'organisation et l'orientation du contenu du projet "Les jeunes contre la violence";

"Cours de formation contre la discrimination et la violence" à l'intention des jeunes délinquants et de multiplicateurs;

Aide à la "Commission interdépartementale indépendante pour la prévention et la répression de la violence à Berlin";

Diffusion d'informations et travail de relations publiques (par des cours d'éducation permanente, des soirées de parents, etc.) dans les écoles et les entreprises;

Elaboration de suggestions pour de nouvelles réglementations juridiques tenant compte des initiatives prises aux échelons national et européen.

Efforts éducatifs et mesures de prévention

23. En 1992, 20 "cours de formation contre la discrimination et la violence" (de deux jours minimum) ont réuni environ 200 participants. Ces cours ont été préparés et dispensés en coopération avec les services auxiliaires et tribunaux pour enfants des quartiers de la ville. Les participants étaient des jeunes, des adolescents et de jeunes adultes qui étaient connus de la justice pour avoir participé à des actes de violence. L'objectif de ces cours était de

mettre au point des tactiques de comportement, avec les jeunes, devant les situations conflictuelles. Ces idées ont également été utilisées, avec certaines modifications, dans des séminaires tenus pour des enseignants et des travailleurs sociaux en 1992, qui ont rassemblé un total de 110 participants.

24. A la fin de 1990, de jeunes Berlinoises de diverses nationalités provenant de tous les quartiers de la ville ont participé au projet "Les jeunes contre la violence" lancé par le Commissaire aux étrangers. Les jeunes participant à cet "anti-mouvement" veulent attirer l'attention sur l'escalade de la violence dans leur groupe d'âge et présenter des modalités non violentes de solutions des conflits. Ils perçoivent un besoin croissant de tels moyens de remplacement pour contrecarrer l'inclination à porter une arme. Les objectifs du projet sont annoncés par du matériel d'information et des réunions. Grâce à son effet "boule de neige", de nouveaux groupes anti-violence se sont créés dans les écoles, les institutions de loisirs, les clubs sportifs, les cercles ecclésiastiques, etc. Le projet est soutenu, du point de vue logistique et dans son contenu, par le Commissaire aux étrangers.

25. Le projet "Pour une compréhension interculturelle non violente" vise les écoles (notamment lors de journées à thème), les entreprises, les associations de parents, les groupes de jeunes, etc., qui peuvent ainsi s'informer sur les thèmes pertinents; il comporte des exposés dans des cycles de formation continue (surtout pour les multiplicateurs). La nécessité d'une information et d'une discussion dans ce domaine est illustrée dans deux brochures publiées par le Commissaire aux étrangers : "Je n'ai rien contre les étrangers, mais..." (1991) examine les préjugés habituels d'une manière informative et raisonnée; "Dire non à la violence" (1992) contient des informations sur les jeunes de Berlin à la recherche de nouvelles normes et d'une nouvelle sociabilité dans un milieu interculturel.

26. Un réseau de personnes de contact dans de nombreuses écoles berlinoises, à travers lesquelles des mesures de lutte contre la discrimination et la violence peuvent être renforcées et étendues, est en cours de constitution. Avec l'aide de ce réseau, on espère que les divers cas de conflit et de discrimination, dont beaucoup sont soumis au Commissaire aux étrangers, pourront être réglés sur place.

27. Le projet "Pour une compréhension interculturelle non violente" comporte également des conseils aux victimes de délits d'inspiration xénophobe et raciste. En 1992, quelques plaintes ont été formulées concernant l'arrivée tardive ou le comportement critiquable des policiers, en réponse à des appels d'urgence; toute la lumière n'a pas encore été faite sur ces cas.

28. Les premières suggestions relatives à un nouveau concept pour la police berlinoise ont été élaborées par la commission interdépartementale "Berlin contre la violence" en relation avec le traitement des minorités ethniques et culturelles. Elles insistent sur la formation et l'éducation permanente, sur les contacts entre la police et les organisations minoritaires, sur une publicité dirigée et sur l'ouverture des services de police aux minorités ethniques ainsi que sur la désignation d'un commissaire aux étrangers dans la police.

29. Le projet "Pour une compréhension interculturelle non violente" prévoit de systématiser la liste des plaintes et des circonstances relatives à la discrimination ethnique, de manière à pouvoir présenter au moins un tableau assez général de cas établis de discrimination.
